



Paris, le 18 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Systeme de santé : la Mutualité Française salue une réforme ambitieuse

Alors que le président de la République, Emmanuel Macron, a présenté aujourd'hui son plan pour transformer le système de santé en France, la Mutualité Française salue l'ambition affichée de la réforme annoncée. Les mutuelles, qui gèrent 2 600 services de soins et d'accompagnement (établissements hospitaliers, centres et maisons de santé, Ehpad...), souhaitent y prendre toute leur part.

La Mutualité Française partage les grands constats présentés. Notre système de santé, qui s'est construit autour de l'hôpital pour répondre aux pathologies aiguës, ne répond plus aux besoins de santé de la population. Ces besoins ont évolué avec le vieillissement et l'augmentation des maladies chroniques et les patients recherchent une réponse de qualité et de proximité. L'organisation du système, et ses modes de tarification, ne répondent plus suffisamment non plus aux aspirations des professionnels de santé qui recherchent un exercice regroupé et veulent se recentrer sur leur activité médicale, infirmière ou de pharmacie.

AMBITION

La Mutualité Française souligne l'ambition affichée de certaines mesures en particulier : la fin de l'exercice isolé d'ici 2022, la création d'une profession intermédiaire, les assistants médicaux qui seront 4000 d'ici 2022, et enfin la constitution de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces CPTS sont le chaînon manquant pour décloisonner notre système en créant un réseau de santé de proximité.

Avec le regroupement de tous les professionnels de santé d'un territoire, et leur articulation avec les hôpitaux de proximité et l'offre médico-sociale, les CPTS devraient offrir une réponse coordonnée et large aux besoins de santé (permanence des soins, "petites" urgences, orientation du patient, etc) pour notamment limiter les recours non pertinents aux services hospitaliers, en particulier les urgences.

La Mutualité Française accueille également avec satisfaction la limitation de la part des soins financée à l'acte et le développement de rémunérations forfaitaires, en complément ou alternatives à l'acte. En revanche, elle sera vigilante à ce que la participation des organismes complémentaires d'assurance maladie au financement de ces nouvelles rémunérations, soit visible par les professionnels et les assurés et ne prenne pas la forme d'une taxe comme pour le forfait patientèle médecin traitant.

Quelques jours après l'annonce du "plan pauvreté", la Mutualité Française s'interroge sur la portée des mesures visant l'accès aux soins des plus démunis. Elle souhaite un soutien plus fort de l'action des centres et maisons de santé installés dans les quartiers de la politique de la ville.

Elle considère que la suppression du numerus clausus n'est pas une réponse suffisante à l'inégale répartition des médecins sur les territoires.

La Mutualité Française s'engagera, avec son réseau de centres de santé, de cliniques et d'Ehpad dans la bonne mise en œuvre de cette transformation globale du système de santé.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contacts presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr

Photos de la
Mutualité Française
disponibles sur

